

Femmes politiques

Elles ne sont plus des pionnières mais encore des exceptions.

En politique, les femmes ont encore du chemin à parcourir pour rattraper les hommes.

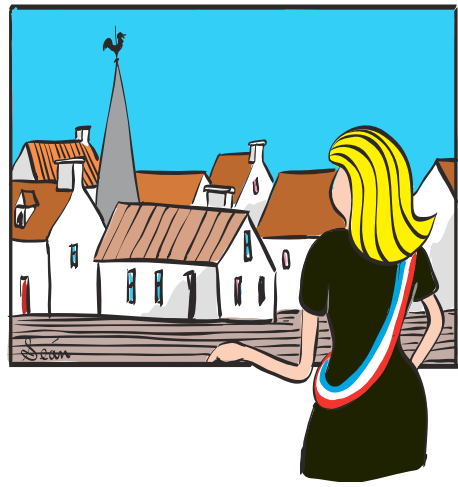
Dans l'Yonne cependant, 20,97 % des maires sont des... mairesses.

C'est le record de France.



MAIRES ou MÈRES : ELLES REFUSENT DE CHOISIR !

« Celui qui veut faire quelque chose trouve les moyens, celui qui ne veut rien faire trouve les excuses », dit le dicton. Les femmes, elles, doivent trouver le double de moyens pour s'engager dans les actions dans



lesquelles on ne les attend pas. Si elles sont de plus en plus nombreuses à s'illustrer dans des métiers dits masculins, elles ne le sont pas encore aux postes clefs de l'économie et du pouvoir, milieux jalousement gardés par les hommes qui n'ont qu'une peur : être détrônés par le sexe dit faible qui, il y a soixante-dix ans encore, n'avait pas le droit de vote et devait demander leur permission pour s'inscrire à l'Université... Aujourd'hui encore, la plupart des femmes en ont le sentiment : elles doivent « prouver plus » pour être considérées autant. L'Yonne peut cependant s'enorgueillir d'être le département où l'on trouve la plus forte proportion de femmes maires. Jeunes ou moins jeunes, actives ou retraitées, portées par l'ambition (au sens noble du terme) ou les événements... Elles sont 20,97 % (soit 95 sur 454 communes, chiffre 2008) contre 13,9 % à l'échelon national – la deuxième place étant détenue par la Nièvre avec

20,51 %. Un résultat à mettre en relation avec le faible pourcentage de femmes têtes de liste (22,7 % en France).

PÉNURIE DE FEMMES TÊTES DE LISTE.

48,6 % de conseillères régionales, 12,4 % de conseillères générales et 13,9 % de mairesses en France : les chiffres montrent à quel point le fossé reste profond entre l'homme et la femme en politique. Les élections cantonales n'ont fait que confirmer les craintes affichées par l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes au moment des dernières modifications électorales : « L'introduction d'un ticket mixte entre titulaires et suppléants a été l'occasion de cantonner les femmes au rôle de suppléante, puisque 79,1 % des titulaires investis furent des hommes en 2008. » L'occasion de rappeler que « la modification du 23 juin 1999 de la Constitution les rend directement responsables d'un principe républicain : le partage des res-

CHRONOLOGIE DE L'ÉGALITÉ

1861 : première femme autorisée à se présenter au baccalauréat (Julie Daubié, institutrice).

1900 : barreau ouvert aux femmes (Jeanne Chauvin, première avocate).

1907 : les femmes mariées obtiennent la libre disposition de leur salaire.

1936 : Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie nommées sous-secrétaires d'État (à l'Éducation nationale, la Protection de l'enfance et la Recherche scientifique) dans le gouvernement de Léon Blum.

1938 : les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari.

1944 : l'ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle, introduit le suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d'être éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

1946 : principe de l'égalité entre femmes et hommes inscrit dans le préambule de la Constitution ; suppression de la notion de « salaire féminin ».

1965 : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1972 : ouverture des concours des grandes écoles aux femmes. Polytechnique devient mixte : huit femmes sont reçues et l'une d'entre elles (Anne Chopinet) sera major de promotion.

1986 : féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

1999 : introduction à l'article 3 de la Constitution du principe selon lequel la loi « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

2000 : première loi sur « la parité » contraignant

les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les régionales et municipales (communes de 3500 habitants et plus), et prévoyant des pénalités financières pour les partis ne respectant pas ce principe lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

2003 : alternance stricte entre hommes et femmes pour les listes des élections régionales et européennes.

2008 : obligation, pour les candidats aux élections cantonales, de se présenter aux côtés d'un suppléant de l'autre sexe.

2008 : article 1^{er} de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

(Source : Observatoire de la parité www.observatoire-parite.gouv.fr)

ponsabilités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des mandats et fonctions électives. » Oui mais encore faut-il que des femmes témoignent de leur volonté de se présenter...

« PAS SANS LE SOUTIEN DE MON CONJOINT ». Tandis que certaines reculent par peur de

« ne pas être à la hauteur » (rappelez-vous, Mesdames, que l'année où l'École polytechnique s'est ouverte à la mixité, une femme est devenue major de promotion), d'autres craignent tout simplement « de ne pas y arriver en plus de la maison, du travail et des enfants ». Car pour porter ces multiples casquettes, les mairesses le reconnaissent : il est indispensable d'avoir à ses côtés un conjoint souple et plein de bonne volonté. Qui accepte de voir son

rôle à la maison étendu, ses projets personnels subordonnés aux activités de sa femme, et celle-ci sollicitée au sein du foyer familial quels que soient l'heure et le jour de la semaine... Désireux de les soulager, certains se sont d'ailleurs « mis à des tâches qu'il(s) n'avai(en)t jamais faites auparavant ». Sans le concours de leur conjoint, elles sont nombreuses à l'indiquer, « je n'y serais pas allée car je n'y serais pas parvenue »...

Reste ensuite à convaincre l'employeur de se montrer compréhensif et les interlocuteurs que l'on peut porter une jupe et des talons et savoir chausser, lorsqu'il le faut, les bottes en caoutchouc et enfiler le casque de chantier. Mais après tout, les femmes sont des hommes comme les autres...

NATHALIE HADRBOLEC
contact@nathalie-hadrbolec.com

NADIA CHOUBARD

« Une femme doit prouver qu'elle est capable. »

« Devenir maire n'était pas ma motivation première : je voulais intégrer un conseil municipal. Mais la tête de liste n'a pas voulu suivre et mes colistiers ont insisté. J'ai accepté parce que c'était au sein de cette équipe. » Maire de Lainsecq (374 habitants) depuis 2008, Nadia Choubard trouve l'expérience « très intéressante et enrichissante », même si elle pense qu'il est préférable « au préalable d'intégrer un conseil municipal ».



Employée dans la société familiale, avec sa fonction de maire qui l'occupe « un bon mi-temps », elle se félicite que ses enfants aient 8 et 11 ans, « parce que s'ils avaient été plus jeunes, je crois que cela aurait été compliqué de tout concilier ». « Heureusement, reconnaît-elle avec un sourire, que mon mari assume des choses qu'il ne faisait pas avant et qu'il est un soutien ; je pense qu'il est quelque part fier tout en sachant que j'ai moins de temps et de disponibilité. »

Si le fait d'être une femme n'est pas un handicap, Nadia Choubard ressent « moins de tolérance » : « On accepte mieux certaines choses d'un homme. Le fait d'avoir des idées bien arrêtées par exemple. Une femme doit prouver qu'elle est capable pour que les gens lui fassent confiance ». Mais la jeune femme est « déterminée ».

Au fil de l'Yonne – février 2010



ANNE JÉRUSALEM

« J'y arrive parce que j'ai un bon entourage. »

Anne Jérusalem a toujours fait preuve d'un « engagement citoyen ». Dès le lycée, elle s'investit dans le milieu associatif. En 1989, elle effectue un mandat de conseillère municipale, puis se consacre à la vie associative en tant que présidente ou membre de plusieurs associations (centre de loisirs et club de football local). En 2008, alors qu'elle souhaite prendre des distances avec le monde associatif, elle est rattrapée par son « tempérament de leader », fédère autour d'elle un groupe de dix personnes et devient maire de Chassignelles (300 habitants). Il faut assumer être « une femme qui travaille, avec des enfants, et un conjoint qui travaille également. Mes enfants sont dans des études supérieures et en terminale, sinon je ne l'aurais pas fait, explique-t-elle. Ce serait trop difficile avec des petits. J'y arrive parce que j'ai du soutien à la maison, celui du conseil municipal, une très bonne secrétaire et un employeur compréhensif (je suis préparatrice en pharmacie et je l'ai consulté avant de me lancer) qui me permet de prendre cinq heures de disponibilité par semaine pour la mairie. » La force d'une femme ? « Être capable de s'organiser et de faire plusieurs choses en même temps. »

MARTINE MARQUANT

« Une jeune mère de famille peut difficilement concilier les deux. »

Martine Marquant est entrée au conseil municipal de Nitry (413 habitants) en 1983, car « le maire de l'époque m'avait demandé de faire partie de sa liste et d'être deuxième adjointe ». En 1989, elle devient première adjointe et en 1997, maire à son tour. « La gestion d'une commune est très intéressante, surtout lorsque l'on a la chance de le faire en harmonie avec une équipe soudée. Mais il faut aimer les contacts et savoir que c'est très prenant. » Si ses trois enfants ont aujourd'hui quitté la cellule familiale, au début de son mandat « le temps consacré à la commune leur pesait un peu car forcément, la vie de maire empiète sur la vie de famille et le temps libre. » Surtout lorsque l'on travaille en parallèle (co-exploitante dans l'élevage)... C'est pourquoi « il faut être soutenue par la famille et s'organiser en fonction des priorités. Pour moi, il est certain qu'une jeune mère de famille peut difficilement concilier les deux, surtout dans nos petits villages où l'on est plus directement sollicités qu'en ville. »

Une qualité féminine ? « Je pense que c'est plus une question de personne, même si les femmes sont peut-être plus sensibles aux côtés social et familial. »

JACQUELINE TOUTAIN

« Une femme est obligée de faire plus. »

Le soir venu, Jacqueline Toutain enlève sa casquette d'agent d'accueil d'un concessionnaire automobile pour retrouver celle de maire de la commune de Sacy (208 habitants), mandat qu'elle exerce pour la seconde fois après avoir été conseillère municipale, puis première adjointe. Son village est une histoire de famille : elle y est née, son mari également, son arrière-grand-père en a été le maire (« le premier du XX^e siècle »), son grand-père un adjoint (« il a été élu maire sept fois et a refusé sept fois »), son père chef des pompiers conseiller municipal... Jacqueline Toutain est également l'une des vice-présidentes de la Communauté de Communes entre Cure et Yonne. Autant de responsabilités qui « impliquent de nombreuses absences de mon emploi. Mais souvent, je travaille entre midi et deux et je ne suis pas à une demi-heure près le soir, donc on s'arrange comme ça ; s'il le faut, je pose des vacances. » Sa chance : que ses enfants habitent également Sacy et que son mari lui rende « d'énormes services, d'autant que bien souvent les gens appellent chez moi », Jacqueline Toutain remarque qu'« une femme est toujours obligée de faire plus. Il y en a toujours pour dire qu'un homme n'aurait pas fait comme ça. On m'a toujours dit que seul le résultat comptait, alors j'applique ! »

SYLVIE GUILPAIN

« Si mon mari avait été réticent, je ne l'aurais pas fait. »

Élue maire de Chaumot (648 habitants) depuis mars 2008, Sylvie Guilpain souhaitait, « dans un premier temps, rendre service au sein du conseil municipal ». L'équipe élue en a décidé autrement et l'a encouragée à accepter cette « mission ». Au service de maires depuis quinze ans (elle est secrétaire de mairie de la Commune de Rousson et l'a été de Chaumot), Sylvie Guilpain connaît bien « les rouages ». Maman de deux enfants, elle se fait aider car « on n'est pas des surhommes ». Elle a par exemple écopé l'équipe municipale d'un adjoint supplémentaire et « délégué beaucoup. Chacun a sa propre mission et ça se passe très bien. » Idem dans le cadre familial, ce qui lui permet de « trouver des moments » pour ses enfants (un petit garçon de 5 ans et un adolescent de 14 ans). « J'ai pris cet engagement parce que mon mari me soutenait à 100 %. S'il avait été réticent, je ne l'aurais pas fait », indique-t-elle. Les qualités d'une femme ? « La diplomatie, répond-elle en riant, peut-être plus de patience et d'écoute, dans le domaine social par exemple. Mais tout est question de caractère. »

MICHÈLE LOPES

« Un peu le parcours du combattant. »

« J'ai été secrétaire de mairie (à Theil-sur-Vanne) et j'ai eu envie de voir ce qui se passait de l'autre côté de la barrière », indique Michèle Lopes, maire de Dixmont (900 habitants), également présidente du Syndicat mixte de la fourrière du Sénonais et du syndicat scolaire. Je me suis présentée sur une liste et j'ai été désignée comme maire en 1995. L'avantage est que je connaissais bien le fonctionnement d'une Commune. Michèle Lopes indique n'avoir « pas rencontré de difficultés particulières. Je suis arrivée à Dixmont en 1952, donc les gens me connaissaient bien. Je pense cependant qu'il y a un peu plus à prouver lorsque l'on est une femme mais j'avais une bonne écoute au niveau du Canton et du Département. » Aujourd'hui à la retraite, Michèle Lopes se souvient de sa difficulté à mener de front sa vie professionnelle, sa vie familiale et sa fonction de maire : « C'était un peu le parcours du combattant. Il faudrait que les élus le soient à part entière, surtout aujourd'hui où les responsabilités et les tâches administratives sont de plus en plus lourdes. Alors forcément, le conjoint subit la vie de la Commune, surtout dans les petites où l'interlocuteur est souvent le maire, joint directement chez lui. Mon mari m'a toujours soutenue et aidée. Je pense que c'est indispensable. »

JEANINE DOMAT

« J'aurais peut-être dû commencer plus tôt... »

Arrivée à la tête de la mairie à la suite du décès de Christian Brière, qui lui avait offert en 2008 le poste de deuxième adjointe aux Affaires sociales, Jeanine Domat (qui était entrée au conseil municipal en 2005) tient à « lui montrer que j'étais digne de sa confiance ». Elle est consciente que « les gens se demandent comment j'y arriverais, les hommes surtout ; et je pense qu'il y a eu des tests. » Mais le défi ne lui fait pas peur et Jeanine Domat, brigadière retraitée de La Poste, s'investit : « Je veux savoir, je veux comprendre, afin de pouvoir répondre si quelqu'un vient me parler de quelque chose. » Son mari est un fort soutien de l'ombre : « Il avait très peur, mais maintenant il sait que si je me suis engagée, c'est que je m'en sentais capable. Il m'a laissé faire et me soutient. Il fait même des choses à la maison qu'il ne faisait pas avant. Je pense qu'il ressent une fierté qu'il ne veut pas me montrer... » À l'instar de ses enfants, l'un avocat à Paris et l'autre agricultrice dans les environs de Vézelay. Aussi, Jeanine Domat s'interroge : « Maintenant je me dis que c'est dommage, j'aurais peut-être dû commencer plus tôt... »